VIRA E

Le journal de la réforme de l'éducation
Une publication du ministère de l'Éducation

Volume 1, numéro 3
Été 1999

LE MINISTRE FRANÇOIS LEGAULT MISE SUR DES STRATÉGIES GAGNANTES EN MATIÈRE DE FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

« La formation du personnel enseignant est une exigence authentiquement professionnelle, indispensable à la réussite de nos jeunes. » C'est ce qu'a déclaré lundi le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, M. François Legault, qui rendait publiques, sous le titre , ses orientations en ce qui concerne la formation continue du personnel enseignant.

M. François Legault
Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse

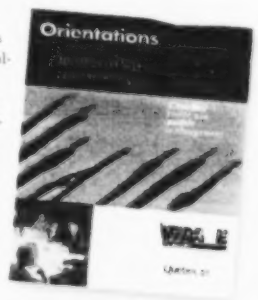

Les orientations annoncées lundi sont le fruit d'une collaboration avec le réseau scolaire et résultent d'une série de projets expérimentaux. « Cette démarche a permis de dépasser les idées traditionnelles en matière de formation en cours de carrière et de faire nôtres les convictions suivantes, a déclaré M. Legault : la formation continue, plus que l'addition d'activités ponctuelles de formation, est un processus qui permet d'intégrer des apprentissages consécutifs; elle permet de renouveler les compétences nécessaires pour relever les défis sans cesse changeants de l'école; elle accorde une priorité au développement de compétences d'équipe; elle suppose l'identification préalable des besoins de perfectionnement plutôt que le " magasinage " des activités; enfin, elle exige un engagement actif, qui fait que l'on est tantôt apprenant, tantôt formateur. »

Le ministre a rappelé qu'il mettait à la disposition des commissions scolaires un budget de dix millions de dollars par année, « afin de permettre aux équipes-écoles de s'approprier le contenu de la réforme et d'amorcer les changements souhaités en bénéficiant du soutien et des ressources nécessaires ».

Suite en page 2

2007-03492/

Les orientations

Les orientations présentées dans le document *Choisir plutôt que subir le changement* sont les suivantes :

- la formation continue doit être accessible à l'ensemble du personnel enseignant, quel que soit son statut;
- elle s'inscrit dans un projet qui évolue constamment;
- elle doit répondre aux besoins professionnels des personnes qui travaillent dans l'organisation;
- elle permet l'adaptation des services éducatifs aux choix de la société;
- elle repose sur un ensemble de moyens, notamment sur l'expertise du personnel enseignant;
- elle doit faire l'objet d'une évaluation;
- enfin, elle doit être valorisée partout dans le système d'éducation.

Une initiative de reconnaissance

« Je suis très conscient que le système d'enseignement public sollicite une énergie de tous les instants, de manière incessante, que c'est un métier hautement exposé à la critique, à la pression quotidienne, aux besoins multiples et variés des enfants », a dit le ministre.

« Aussi ai-je l'intention de créer, sur le modèle de ceux qui existent à l'enseignement supérieur, des Prix du Ministre pour reconnaître des initiatives professionnelles qui contribuent de façon appréciable à la réussite des élèves. Ces prix reconnaîtront la valeur de projets mis en place par des équipes-écoles et la portée collective des métiers d'enseignant et de directeur ou directrice d'établissement et ils mettront en évidence des contributions remarquables à la réforme de l'éducation. Les modalités de ces prix seront annoncées dès la rentrée scolaire », a conclu M. Legault.

ET L'ÉDUCATION DES ADULTES ...

Alain Mercier
Directeur
Direction de la formation générale des adultes

Depuis septembre 1998, on obtient en lisant, en assistant à des conférences ou simplement par hasard un bon nombre de renseignements concernant la révision des programmes d'études, la constitution de groupes de travail sur les programmes d'études, le Programme des programmes et le renouvellement de la politique d'évaluation. Ces travaux sont particulièrement associés à la formation générale des jeunes; mais qu'en est-il de la formation générale des adultes?

Affirmons, d'entrée de jeu, que les orientations qui sont à la base de la révision des programmes d'études en formation générale des jeunes doivent être retenues autant en formation générale des adultes.

Ces orientations exigent en effet que le ministère de l'Éducation se dote pour la première fois, de programmes d'études au secondaire qui soient communs pour les jeunes et pour les adultes. Cette décision, attendue depuis fort longtemps, permettra un passage plus harmonieux entre les deux secteurs et facilitera le succès des élèves.

Ces changements, faut-il le rappeler, se feront dans le respect du mode d'organisation développé à l'éducation des adultes depuis plus de trente ans (Exemples : Temps plein, Temps partiel, Enseignement individualisé, Formation à distance, Autodidaxie). Ils tiendront compte des lieux de formation diversifiés et des acquis expérientiels des adultes liés aux contenus disciplinaires et ceux liés aux compétences transversales.

On ne parlera pas pour autant de programmes par cycles, de domaines d'apprentissage, d'évaluation de fin de cycles, de bulletins scolaires à l'éducation des adultes, mais on parlera d'unités de formation, de programmes découpés, de programmes par compétences et d'évaluation modulaire.

La réforme qui concerne plus particulièrement la formation générale des jeunes actuellement s'intéressera graduellement en 1999-2000 à l'éducation des adultes et touchera en premier lieu l'alphabétisation.

Ainsi, **à compter du printemps 1999**, des groupes de travail seront constitués pour procéder à la révision du programme actuel d'alphabétisation. Ces groupes de travail devront tenir compte, dans la révision de ce programme, des orientations contenues dans les trois documents suivants :

- Le *Programme de formation du primaire* qui propose à l'élève d'acquérir son autonomie intellectuelle et les savoirs de base essentiels pour participer à la société de demain.
- La *Déclaration d'Hambourg* de juillet 1997 qui demande de substituer, à la version étroite de l'alphabétisation, celle d'une éducation qui sache répondre aux besoins sociaux, économiques et politiques des adultes tout en permettant l'expression d'une nouvelle citoyenneté.
- Le *Projet de politique de la formation continue* de juin 1998 qui propose d'offrir des services souples, diversifiés afin d'aider l'adulte faiblement alphabétisé à assumer son rôle de parents, de travailleurs et de travailleuses, de citoyens et de citoyennes.

Ainsi, en conformité avec ces orientations, le nouveau programme d'alphabétisation devra permettre à l'adulte de développer ses compétences en langues, en technologie et en mathématique, tout en lui permettant d'exercer ses rôles familiaux et sociaux.

Ce programme respectera le modèle conceptuel retenu en formation générale des jeunes, soit un programme par compétences, et sera composé des compétences disciplinaires des programmes du primaire et d'une adaptation, compte tenu de la clientèle, des compétences transversales et des compétences liées aux domaines d'expérience qui seront proposées aux jeunes. Ce nouveau programme permettra aux adultes d'avoir accès au premier cycle du secondaire.

L'implantation du programme aura lieu pendant la même période que celle des programmes du primaire : 2001 pour son appropriation et 2002 pour son application. Le programme sera constitué d'unités de formation qui feront l'objet d'une évaluation sommative.

Parallèlement à la révision du programme d'alphabétisation se tiendra celle de la politique de l'évaluation des apprentissages. Là aussi, la collaboration entre le secteur des jeunes et celui des adultes sera nécessaire. Un cadre de référence commun définissant les rôles et responsabilités de chacun des intervenants et des intervenantes sera arrêté et une évaluation tenant compte de l'apprentissage par compétences, comme les nouveaux programmes le proposeront, sera présentée.

Finalement, la rédaction de la politique de formation continue, pendant l'année 1999-2000, entraînera assurément des correctifs concernant l'offre de service, l'accueil de la clientèle et l'évaluation des acquis. Il ne faudra pas minimiser ces correctifs, car ils pourraient influencer certains aspects du développement à venir.

Ceci est un autre débat mais qui s'inscrit pleinement dans la réforme de l'éducation.

Une histoire à suivre ...

L'équipe du domaine des langues

Abigail Anderson, Camille Marchand, Pavel de Lamotte, Michael O'Neil, Beverly Steel, Lise Ouellet, Lise Beaudoin, Pauline Jacobs, Elizabeth Johnston

Robert Bisaillon

Sous-ministre adjoint
Éducation préscolaire
Enseignement primaire et secondaire

Merci!

- aux membres des comités d'élaboration des programmes d'études, de partout sur le territoire;
- aux équipes restreintes de rédaction;
- aux délégations de chaque commission scolaire aux rencontres nationales;
- aux équipes stratégiques d'implantation, ici et là dans plusieurs régions du Québec;
- au personnel du ministère de l'Éducation.

Pour les initiatives prises, les témoignages partagés, les mises en réseau... et en complicité.

Pour avoir accepté de vivre cette aventure d'apprentissage collectif qui se répétera à l'échelle de chaque milieu, comme le veut cette réforme.

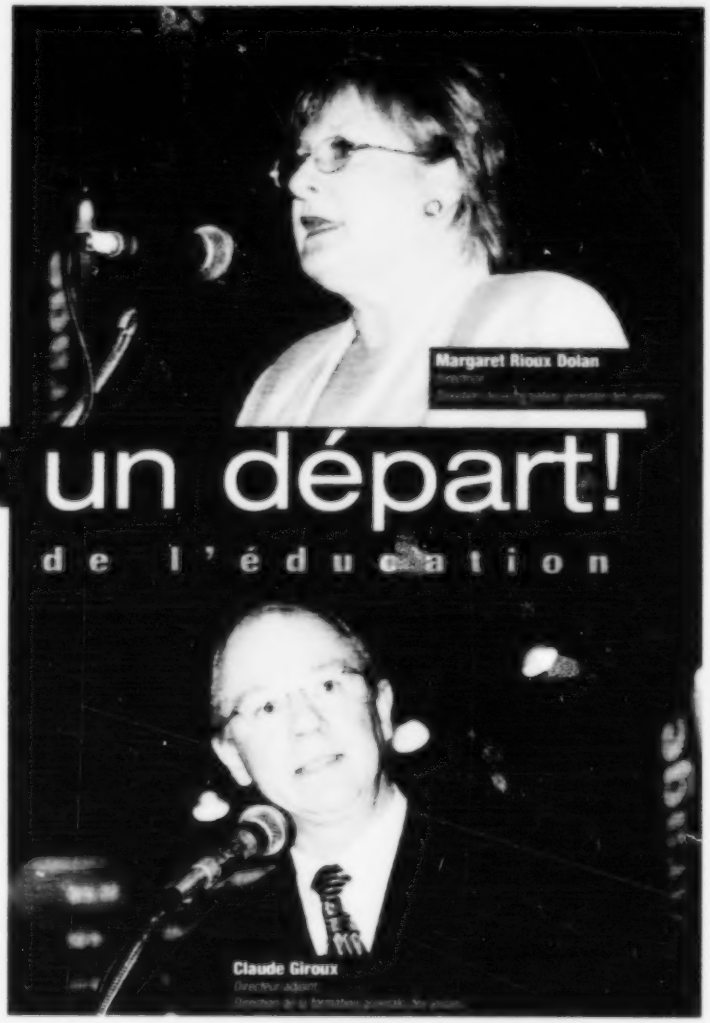

c'est un départ!

de l'éducation

Pour les écoles et les commissions scolaires, principalement pour plus de 14 000 membres du personnel scolaire oeuvrant au premier cycle de l'enseignement primaire, septembre 1999 marque le départ, l'entrée en période d'appropriation du Programme de formation de l'école québécoise.

Au cours de l'année scolaire qui s'achève, les responsables des programmes au ministère de l'Éducation, accompagnés par plus de 300 spécialistes issus des écoles et des commissions scolaires, ont réussi à compléter les travaux requis au démarrage de septembre 1999.

Ce démarrage de septembre 1999 consistera en une période d'appropriation, pour les équipes-écoles et les commissions scolaires, du Programme de formation composé des programmes du premier cycle, du Programme de l'éducation préscolaire et du Programme des programmes. Au cours de cette période d'appropriation, douze écoles, réparties sur l'ensemble du territoire, auront comme mission de valider ce programme de formation.

Afin d'aider les équipes-écoles de chacune des régions du Québec durant toute cette période, des ressources pédagogiques répondront à leurs besoins. De plus, le Ministère mettra à la disposition des équipes-écoles différents instruments de formation et d'information : documents d'accompagnement, enregistrements vidéos, etc.

Le mois de septembre 1999 sera un mois de grande effervescence pour le ministère de l'Éducation certainement, pour les commissions scolaires assurément et pour les équipes-écoles absolument.

L'École primaire Ste-Foy

UNE COLLECTIVITÉ D'APPRENANTS

Andrew Aitken
Directeur d'école

Notre périple en vue de devenir une collectivité d'apprenants a commencé il y a trois ans. L'École primaire Ste-Foy est une petite école anglophone de 200 élèves, située dans la banlieue de Québec et caractérisée par un personnel dévoué à sa mission, des parents solidaires, de bons élèves et une ambiance amicale.

Bien qu'elle possède ces qualités, l'école avait de la difficulté à adopter de nouvelles idées. Un programme de règlement des conflits apparaissait, puis disparaissait; il existait peu de coordination entre les programmes d'études des différentes années; les enseignants et les enseignantes revenaient des ateliers avec de nouvelles idées qui recevaient peu de soutien du reste du personnel. L'école ne possédait pas d'orientation commune et le vent du changement nous faisait osciller à son gré.

Suite en page 6

Intégration scolaire et éducation interculturelle

Marc-Yves Volcy
Suzanne Dyotte
Direction des services aux communautés culturelles
et école montréalaise

Dans un contexte de pluralisme, d'internationalisation, d'ouverture sur le monde, l'apprentissage du savoir-vivre ensemble constitue un élément essentiel d'une formation réussie. C'est précisément le sens de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, rendue publique par le ministère de l'Éducation en novembre dernier sous le titre Une école d'avenir.

L'École primaire Ste-Foy

Pendant l'année scolaire 1995-1996, nous nous sommes mis en quête d'un modèle de changement clairement axé sur l'apprentissage des élèves et fondé sur des objectifs communs à l'ensemble de l'école, sur le travail d'équipe et sur la prise de décisions par consensus. Au printemps de cette année-là, nous avons invité Ann Kilcher, consultante auprès du Quebec School Improvement Network, à nous présenter son modèle. Le premier atelier a duré une journée et demie. Nous avons ensuite convenu par un vote unanime d'adopter son approche méthodique intégrant quatre éléments :

1. l'évaluation de la situation et de l'école, la surveillance;
2. la vision et les meilleures pratiques;
3. les objectifs et les projets;
4. l'action.

Après avoir dressé une liste des points forts et des points faibles, nous avons décrit en dix rubriques (programmes d'études, enseignement et apprentissage, évaluation, organisation, etc.) notre vision d'une École primaire Ste-Foy idéale. Puis, à partir de ces deux éléments fondamentaux, nous avons dressé une liste des questions cruciales à résoudre pour passer de l'état actuel à celui que nous souhaitons atteindre dans cinq ans.

Parmi les points faibles, la plupart des enseignants et des enseignantes avaient inscrit en tête de liste le sentiment d'isolement et le manque de reconnaissance de leurs talents. Par contraste, la vision d'une école idéalement organisée mettait en relief le partage des tâches, la mobilité du personnel enseignant, le fait de réserver du temps pour la planification et la communication entre les membres du personnel. Les deux points essentiels à traiter en priorité consistaient donc : **à réduire l'isolement du personnel et à accroître la collégialité; à utiliser plus efficacement les ressources humaines et à reconnaître les compétences des enseignants et des enseignantes.**

En 1996, nous avons retenu quatre stratégies pour répondre à ces deux questions :

1. la charge de travail des enseignants et des enseignantes serait revisée de manière à y intégrer du temps pour la communication et la planification;
2. les enseignants et les enseignantes rendraient visite aux autres classes pour tirer parti des différentes méthodes d'enseignement;
3. les enseignants et les enseignantes feraient équipe avec différents collègues pour enseigner;
4. on créerait des classes multiprogrammes qui fourniraient de plus grandes possibilités de collaboration.

Au cours des années 1996-1997 et 1997-1998, les enseignants et les enseignantes ont tenu chaque semaine des réunions d'une heure en fin de journée. Pour que ces réunions fassent partie intégrante de la charge de travail des enseignants et des enseignantes, des surveillants rémunérés les ont remplacés pour les tâches de surveillance dans la cour de récréation et près des autobus. Pendant ces réunions, nous nous sommes efforcés de parfaire la coordination du programme d'anglais, langue d'enseignement, et d'élaborer une politique de lecture à la maison. Lentement d'abord, puis de plus en plus efficacement, nous avons amélioré notre capacité de travailler en équipe, c'est-à-dire d'établir des consensus, de régler les différends et d'améliorer la communication. Tout en ayant une certaine incidence sur l'apprentissage des élèves, la démarche suivie pendant ces deux années a contribué à améliorer de façon notable l'organisation de l'école et la capacité de travail en équipe du personnel enseignant.

L'année dernière, le personnel enseignant a repris la surveillance des élèves dans la cour d'école. Pour que les réunions en fin de journée puissent se poursuivre, trois journées pédagogiques prévues en fin d'année ont été converties en quinze séances d'une heure réparties pendant l'année. Nous avons aussi créé trois équipes d'intervention qui ont réussi à obtenir des fonds des Services à la communauté anglophone (DPP, SCA) ainsi que du Comité de perfectionnement de la Commission scolaire Central Québec. Une équipe s'occupe des innovations dans le domaine de l'enseignement du français et de l'anglais, l'autre de la technologie et la troisième des programmes de religion. Les équipes d'intervention se réunissent pendant la journée scolaire, tandis que les séances de communication regroupant tout le personnel ont lieu après les heures de classe. Nous avons constaté des effets importants sur les capacités des élèves en rédaction et en utilisation de la technologie. Qui plus est, le personnel a pris en main son perfectionnement professionnel.

Au cours de ces trois années passionnantes, nous sommes vraiment devenus une collectivité d'apprenants. Afin de connaître les éléments clés de cette transformation, j'ai interrogé les enseignants et les enseignantes qui m'ont fourni les réponses suivantes :

1. un directeur d'école favorisant la gestion participative;
2. une équipe engagée;
3. l'intégration à la charge de travail de moments consacrés à la discussion, à la réflexion et à la planification;
4. l'intervention d'une personne-ressource extérieure pour nous maintenir dans la bonne voie (Ann Kilcher a guidé nos travaux tout au long des trois dernières années);
5. des objectifs clairs;
6. une mentalité avide de tirer parti de toutes les occasions;
7. l'exécution d'évaluations selon un calendrier prédéterminé (responsabilisation).

Comme la fin de l'année scolaire approche, le conseil d'administration de l'école a adopté un projet éducatif qui regroupe tous les objectifs d'amélioration de l'école. Forts de notre vision commune et de la confiance dans notre capacité de travailler en équipe pour nous adapter au changement, nous nous sentons prêts à poursuivre notre apprentissage et à mettre en œuvre les nouveaux programmes d'études du ministère de l'Éducation.

Destiné au personnel scolaire de tous les réseaux, de tous les secteurs et de tous les ordres d'enseignement, le document met en relief trois principes : la promotion de l'égalité des chances, la maîtrise du français, langue commune de la vie publique, et l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste.

Le premier volet de cette politique a trait à l'intégration des élèves immigrants et immigrantes à l'école québécoise. Le deuxième porte sur l'éducation de tous les élèves au savoir-vivre ensemble et leur participation au développement de la société québécoise francophone, démocratique et pluraliste.

La responsabilité de **l'intégration des élèves nouvellement arrivés** doit être partagée par l'ensemble du personnel de chaque établissement d'enseignement. L'enseignante ou l'enseignant, spécialiste de l'accueil, joue un rôle capital en guidant les premiers pas de l'élève nouvellement arrivé à l'école québécoise. Cependant, l'ensemble de la communauté éducative doit également être en mesure d'accueillir et de soutenir cet élève dans son nouveau milieu de vie. L'aide à la réussite des élèves nouvellement arrivés qui sont en situation de grand retard scolaire, ainsi que le soutien au partenariat entre l'établissement d'enseignement, la famille et la communauté, constituent deux autres éléments d'une intégration scolaire et sociale réussie.

La politique énonce diverses orientations en ce qui a trait à **l'éducation interculturelle** centrée sur le savoir-vivre ensemble. Deux de ces orientations portent sur le français, dont l'apprentissage doit être considéré comme un processus continu et dont l'usage, en tant qu'outil de communication entre Québécois et Québécoises de toutes origines, doit être valorisé. Une troisième orientation fait ressortir que, dans le contexte pluraliste de notre société, la connaissance du patrimoine collectif et l'encouragement à l'adhésion aux valeurs communes dont fait partie la reconnaissance de la diversité doivent se traduire dans les programmes d'études et dans la vie scolaire. On trouve aussi dans ce chapitre de la politique des indications sur la gestion des accommodements relatifs aux demandes d'exemption des normes institutionnelles. De plus, le document met en relief, à travers une autre orientation, l'importance de la formation du personnel scolaire appelé à adopter des approches pédagogiques appropriées pour répondre aux défis éducatifs que pose la pluralité. Une autre orientation porte sur la représentation de la diversité dans les différents types d'emploi du monde scolaire.

Le Plan d'action (1998-2002) qui accompagne la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle comprend onze mesures et un ensemble de moyens qui apporteront une nouvelle impulsion aux nombreuses actions intégratives et d'éducation interculturelle qui sont déjà en cours.

Parmi ces moyens, relevons, en ce qui a trait à l'intégration, l'appui à la création de modèles souples et variés d'organisation des services de soutien à l'apprentissage du français et le soutien au développement de projets pilotes visant à favoriser la réussite des élèves nouvellement arrivés au Québec qui sont en situation de grand retard scolaire. Au regard du savoir-vivre ensemble, mentionnons, outre l'encouragement à la valorisation du français, l'inclusion de perspectives pluralistes dans les programmes d'études.

Pour assurer le succès de toute cette opération, des efforts particuliers seront faits dans le but d'apporter du soutien aux enseignants et aux enseignantes, maîtres d'œuvre de la réforme, que ce soit en formation initiale ou en formation continue; cela se fera notamment par la création d'un réseau de perfectionnement par les pairs en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.

Des travaux sont en cours dans le cadre de l'implantation du plan d'action. Par exemple, le ministère de l'Éducation a constitué un comité d'élaboration d'un nouveau programme de français de l'accueil au primaire. À l'éducation des adultes et à l'enseignement collégial, des activités de diffusion de la politique sont entreprises et d'autres sont à prévoir dans les prochains mois. En ce qui a trait au matériel didactique qui sera produit dans la foulée de la réforme des programmes d'études, le Ministère examine actuellement ses critères d'approbation. Outre l'élimination des stéréotypes, préjugés et attitudes discriminatoires et une juste représentation de la diversité, on envisage de définir des critères d'incitation au savoir-vivre ensemble, critères auxquels les éditeurs devront porter attention.

L'an 1 de la mise en œuvre du plan d'action sera essentiellement marqué par la diffusion de la politique et par l'élaboration ou la mise à jour, par les commissions scolaires et les établissements d'enseignement collégial, de politiques et de plans d'action institutionnels. Nos partenaires du réseau contribueront, nous en sommes persuadés, à la réalisation de ce projet commun. Il importe en effet que tous les milieux se donnent des repères et des lignes d'action qui reflètent les principes et orientations contenus dans la politique ministérielle. Celle-ci s'inscrit, précisons-le, dans la vaste opération d'implantation de la réforme en éducation.

La réussite de tous les élèves, francophones et non francophones, et leur préparation à la vie démocratique dans un contexte pluraliste reposent, pour une large part, sur le développement accru de solidarités, de visées communes entre l'équipe-école, la famille et la communauté environnante.

La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle ainsi que le Plan d'action peuvent être consultés dans le site Internet du Ministère (www.meq.gouv.qc.ca). Pour donner tout son sens à une formation visant l'acquisition de compétences

VIRAGE

Virage est une publication du Secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire

Robert Bouthillier
Sous-ministre adjoint

Éditeur et rédacteur en chef
Jean-Yves Dargis

Équipe de rédaction
Esther Blais, Lucie Brossard, Jean-Yves Dargis, Nicole Gagnon, Barbara Goode, Louise Laurence, Hubert Tremblay

Secrétaire à l'édition et à la rédaction
Denise Thériault

Ont collaboré à la publication de Virage
La Direction de la formation générale des jeunes
Margaret Reau-Dolan
Directrice

Claude Genest
Directeur adjoint

La Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire
Diane Gagnon
Directrice

La Direction des communications
Daniel Legault
Directeur

La Direction des ressources matérielles
Daniel Caron
Directeur

Francine Bélanger
Responsable des services linguistiques

Conception graphique
Les Granges Bleues

Impression
Transcontinental

Distribution
Ministère de l'Éducation

Code de distribution
16-0515-003

ISSN 1480-3986

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation